

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SONAX PROFILINE HeadlightProtection

Code du produit: 02760000, 02760410

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

Emploi de la substance / de la préparation entretien auto

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + +49 (0) 8431 53 217

Suisse:

ESA

Maritzstr.47

CH-3401 Burgdorf

E-Mail: info@esa.ch

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France: 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Suisse: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)

Belgique: 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]

Luxembourg: +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)

Pay-Bas: +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

propane-2-ol

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020

Numéro de version 3.00

Révision: 03.09.2020

Nom du produit: SONAX PROFILINE HeadlightProtection

(suite de la page 1)

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

CAS: 541-02-6	decamethylcyclopentasiloxane
CAS: 540-97-6	Dodecamethylcyclohexasiloxane

vPvB:

CAS: 541-02-6	decamethylcyclopentasiloxane
CAS: 540-97-6	Dodecamethylcyclohexasiloxane

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Préparation en gaz de pression, dispersion de particules de silicate

Composants dangereux:

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-<50%
CAS: 541-02-6 EINECS: 208-764-9 Reg.nr.: 01-2119511367-43-xxxx	decamethylcyclopentasiloxane Substance vPvB non classée. Substance PBT non classée.	25-<50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	n-Butane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43-xxxx	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 50 %	3-<5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	1-<3%
CAS: 112-53-8 EINECS: 203-982-0 Reg.nr.: 01-2119485976-15-xxxx	dodécane-1-ol ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	1-<3%
CAS: 540-97-6 EINECS: 208-762-8 Reg.nr.: 01-2119517435-42-xxxx	Dodecamethylcyclohexasiloxane Substance vPvB non classée. Substance PBT non classée.	0-<3%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: SONAX PROFILINE HeadlightProtection

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:***Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.**Enlever les vêtements sales***Après inhalation:***Veiller à l'apport d'air frais.**En cas d'irritation des voies respiratoires, de sensations de vertige, de nausée ou de perte de conscience, appeler immédiatement un médecin.**En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.***Après contact avec la peau:***En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.**Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.***Après contact avec les yeux:***Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.***Après ingestion:** *Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.***4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés***Irritation des yeux**Fatigue**Etourdissement***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:***Mousse**Poudre d'extinction**Dioxyde de carbone**Eau pulvérisée***Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** *Jet d'eau à grand débit***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***Peut former des mélanges explosifs gaz-air.**Peut être dégagé en cas d'incendie:**Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone***5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:***Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.**Porter un vêtement de protection totale.**Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.***Autres indications***Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.**Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***Tenir éloigné des sources d'inflammation.**Veiller à une aération suffisante.**Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:***Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.**Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:***Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).*

(suite page 4)

FR

Nom du produit: SONAX PROFILINE HeadlightProtection

(suite de la page 3)

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20°C.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 2 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VLEP (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm B SSc;

CAS: 106-97-8 n-Butane

VLEP (France)	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2370 mg/m ³ , 980 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm

CAS: 74-98-6 propane

VL (Belgique)	Valeur à long terme: 1000 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m ³ , 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m ³ , 1000 ppm

(suite page 5)

Nom du produit: SONAX PROFILINE HeadlightProtection

(suite de la page 4)

CAS: 64-17-5 éthanol

VLEP (France)	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 1907 mg/m ³ , 1000 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m ³ , 500 ppm SSc;
WGW (Pays-Bas)	Valeur momentanée: 1900 mg/m ³ , 990 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 35 ppm

CAS: 75-28-5 isobutane

VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2370 mg/m ³ , 980 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 12.2019

VL (Belgique): B-VL-Moniteur Belge 12.01.2020

WGW (Pays-Bas): Grenswaarden gezondheidsschadelijke stoffen

DNEL
CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	DNEL	26 mg/kg (consumer) (chronic effects (1d))
Dermique	DNEL	319 mg/kg (consumer) (chronic effects (1d)) 888 mg/kg (worker) (chronic effects (1d))
Inhalatoire	DNEL	89 mg/m ³ (consumer) (chronic effects) 500 mg/m ³ (worker) (chronic effects)

CAS: 64-17-5 éthanol

Oral	DNEL	87 mg/kg (consumer) (long-term exposure - systemic effects)
Dermique	DNEL	206 mg/kg bw/day (consumer) (long-term exposure - systemic effects) 343 mg/kg bw/day (worker) (long-term exposure - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL	950 mg/m ³ (consumer) (acute short-term exposure - local effects) 1.900 mg/m ³ (worker) (acute short-term exposure - local effects) DNEL 114 mg/m ³ (consumer) (long-term exposure - systemic effects) 950 mg/m ³ (worker) (long-term exposure - systemic effects)

CAS: 112-53-8 dodécane-1-ol

Oral	DNEL	44,5 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects)
Dermique	DNEL	44,5 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects) DNEL 89 mg/kg bw/day (worker) (longterm systematic effects)
Inhalatoire	DNEL	77 mg/m ³ (consumer) (longterm systematic effects) 313 mg/m ³ (worker) (longterm systematic effects) DNEL 155 mg/m ³ (worker) (longterm local effects)

PNEC
CAS: 67-63-0 propane-2-ol

PNEC	140,9 mg/l (sporadic release) 2.251 mg/l (STP) 140,9 mg/l (water (fresh water)) 140,9 mg/l (water (sea water))
PNEC	28 mg/kg (gro) 552 mg/kg (sediment)

CAS: 64-17-5 éthanol

PNEC	2,75 mg/l 580 mg/l (sewage plant) 0,96 mg/l (water (fresh water)) 0,79 mg/l (water (sea water))
------	--

(suite page 6)

Nom du produit: SONAX PROFILINE HeadlightProtection

(suite de la page 5)

PNEC	3,6 mg/kg (sediment (fresh water)) 2,9 mg/kg (sediment (sea water)) 0,63 mg/kg (soil)
CAS: 112-53-8 dodécane-1-ol	
PNEC	0,001 mg/l (water (fresh water))
PNEC	0,666 mg/kg (sediment (fresh water)) 0,067 mg/kg (sediment (sea water)) 0,132 mg/kg (soil)
Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
CAS: 67-63-0 propane-2-ol	
BAT (Suisse)	25 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton 25 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton

Informations relatives à la réglementation BAT (Suisse): Grenzwerte am Arbeitsplatz

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques de commande appropriés.

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition au poste de travail :

La protection respiratoire suivante est recommandée :

Filtre respiratoire pour gaz et vapeurs organiques (type A)

Couleur d'identification : Brun

[DIN EN 14387]

Protection des mains: Pas nécessaire en cas normal

Protection des yeux:

Lunettes de protection

[EN 166]

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Incolore
Odeur:	Genre alcool
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non applicable.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

(suite page 7)

Nom du produit: SONAX PROFILINE HeadlightProtection

(suite de la page 6)

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	$\geq 78\text{ °C}$ (Données sur le principe actif)
Point d'éclair	16 °C (DIN 51755) (Données sur le principe actif)
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	2 Vol % (CAS: 67-63-0 propane-2-ol) 1,5 Vol.% (Données sur le gaz propulseur)
Supérieure:	12 Vol % (CAS: 67-63-0 propane-2-ol) 10,9 Vol.% (Données sur le gaz propulseur)
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	0,87 - 0,88 g/cm ³ (Données sur le principe actif)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Partiellement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Temps d'écoulement à 20 °C	10-15 s (DIN EN ISO 2431/4mm) (Données sur le principe actif)
Cinématique à 40 °C:	<20,5 mm ² /s (Données sur le principe actif)
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Dégagement de gaz/vapeurs légèrement inflammables.

10.4 Conditions à éviter

L'augmentation de la pression induit un risque d'éclatement.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

10.5 Matières incompatibles: les agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de résultats toxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13.900 mg/kg (lapin)

(suite page 8)

Nom du produit: SONAX PROFILINE HeadlightProtection

(suite de la page 7)

Inhalatoire	LC50 / 6 h	>25 mg/l (rat) (OECD 403)
CAS: 64-17-5 éthanol		
Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>20 mg/m ³ (souris) 38 mg/m ³ (rat)
CAS: 112-53-8 dodécane-1-ol		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par administration répétée
CAS: 64-17-5 éthanol

Oral NOAEL 1.760 mg/kg (rat)

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune des substances ne présentent des effets cancérogènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction connus.

Valeurs déterminantes pour la classification:
CAS: 112-53-8 dodécane-1-ol

Oral NOAEL 2.000 mg/kg/day (rat) (OECD 422)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aquatique:
CAS: 67-63-0 propane-2-ol

	LC50 / 96h	9.640 mg/l (Pimephales promelas)
	LC50 / 24h	9.714 mg/l (daphnia)
	EC50	>100 mg/l (bacteria)
	EC50 / 72h	>100 mg/l (al)
CAS: 106-97-8 n-Butane		
	LC50 / 96 h	27,98 mg/l (fish)
	EC50 / 4 d	7,71 mg/l (al)
CAS: 74-98-6 propane		
	LC50 / 96 h	27,98 mg/l (fish)

(suite page 9)

Nom du produit: SONAX PROFILINE HeadlightProtection

(suite de la page 8)

	EC50 / 96 h	7,71 mg/l (algae)
CAS: 64-17-5 éthanol		
	LC50 / 48h	8.140 mg/l (Leuciscus idus)
	EC50 / 48h	>10.000 mg/l (Daphnia magna)
	EC50 / 72h	275 mg/l (Chlorella vulgaris)
CAS: 75-28-5 isobutane		
	LC50 / 96 h	27,98 mg/l (fish)
	EC50 / 4 d	7,71 mg/l (algae)
CAS: 112-53-8 dodécane-1-ol		
Inhalatoire	LC50/1	>71 mg/L (rat)
	LC50 / 96 h	>1-10 mg/l (Pimephales promelas)
	EC0 30 min	>10.000 mg/l (Pseudomonas putida)
	EC50 / 48h	>0,1-1 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
	ErC 50 / 72h	>0,1-1 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
	NOEC / 21 d	>0,01-0,1 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)
	NOEC / 72 h	0,085 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)

12.2 Persistance et dégradabilité
CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Biodegradation 53 %

CAS: 112-53-8 dodécane-1-ol

Biodegradation >60 % (OECD 301 D)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:
Indications générales: Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
PBT:

CAS: 541-02-6	decamethylcyclopentasiloxane
CAS: 540-97-6	Dodecamethylcyclohexasiloxane

vPvB:

CAS: 541-02-6	decamethylcyclopentasiloxane
CAS: 540-97-6	Dodecamethylcyclohexasiloxane

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

Elimination/ produit + Elimination / emballage non nettoyé

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1950 AÉROSOLS
IMDG AEROSOLS

(suite page 10)

Nom du produit: SONAX PROFILINE HeadlightProtection

(suite de la page 9)

IATA

AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



**Classe
Étiquette**

**2 5F Gaz.
2.1**

IMDG, IATA



**Class
Label**

**2.1
2.1**

**14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA**

néant

**14.5 Dangers pour l'environnement:
Marine Polluant:**

Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur**

Attention: Gaz.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II
de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

**Quantités limitées (LQ)
Catégorie de transport
Code de restriction en tunnels**

**1L
2
D**

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnances européennes :

EC/1907/2006 (REACH)

EC/1272/2008 (CLP)

EC/648/2004

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

Règlement en cas d'incident:

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
(AwSV 18.04.2017)

(suite page 11)

Nom du produit: SONAX PROFILINE HeadlightProtection

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée. (suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols	D'après les données d'essais
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

IOELV = indicative occupational exposure limit values

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aérosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Historique de la version et avis de modifications: Remplace la version 2.01.

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**